

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

6 février 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2017 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2017-02-0022

1.Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-0023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-0024

2.1 Ajournement de la session

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens, d'ajourner la session à 20h05 afin d'assister à l'assemblée publique de consultation relativement au règlement n° 393 modifiant le règlement d'urbanisme et au règlement N°380 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-0025

2.2 Réouverture de la session

Il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Lucien Gendron, de procéder à la réouverture de la session à 20 h 41.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-02-0026

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 9 janvier 2017 à 20 heures

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 9 janvier 2017 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2017-02-0027

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de janvier 2017 au montant de 75 664,47 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de janvier 2017, en vertu des règlements numéros 284 et 395:

Directeur général et secrétaire-trésorier	606,75 \$
Responsable de voirie	0 \$
Coordonnateur des services techniques.....	253,35 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2017 au montant de 122 053,19 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie, services techniques et urbanisme :

- Entretien et réparation des véhicules (plusieurs bris);
- Confection abrasif supplémentaire;
- Dossier Puits Village (classification ESSIDES)
- Dossier puits Gendron et aqueduc Audet (travaux correctifs, tests et remise en service de l'aqueduc);
- Travaux préparatoires procès;

Administration :

- Préparation des Relevés 1 et des T4 pour les employés et des sommaires pour les ministères concernés;
- Tâches de fin d'année 2016 (fermeture de l'année comptable);
- Préparation de la taxation annuelle et du rôle de perception 2017;
- Programmation des changements à l'assurance collective pour 2017;
- Facturation des carrières-sablières pour le 2^e semestre de 2016.
- Travaux préparatoires au changement des lumières de rues (inventaire, cartographie, recherches techniques, propositions d'implantation, etc...)
- Rencontres diverses (député, fournisseurs, notaires, Caisse populaire, etc...)
- Travaux en urbanisme (préparation et organisation du prochain CCU, et projet de modifications règlementaires)
- Travaux et rencontres de préparation aux procès à venir
- Implantation d'un logiciel système d'alerte citoyenne (mise en fonction à réaliser dans les prochains mois)
- Travaux préparatoires à la mise sur pied d'un comité RH

Loisirs :

Corporation des Loisirs

- Réunion de la Corporation des loisirs du lundi 30 janvier;
- Rédaction du procès-verbal suite à la réunion de la Corporation;
- Présentation de la nouvelle ressource (Vincent Laflamme) à l'ensemble de l'équipe;

Tournoi de hockey

- Recherche d'une équipe manquante pour le tournoi;
- Suivi pour les commandites et prix de présence pour le tournoi;
- Création de l'affiche publicitaire pour le tournoi;

Semaine de relâche 2017

- Discussion avec les municipalités de la région en vue d'activités communes;
- Recherche d'activités (brainstorming) à offrir au cours de la semaine de relâche;

- Création de la programmation pour la semaine de relâche (horaire, budget prévisionnel, ententes);
- Préparation de la publicité;
- Recherche de 3 animateurs à temps plein;

Défi patin intermunicipal aux flambeaux du samedi 11 février

- Création d'affiches publicitaires et de dépliants pour le défi patin intermunicipal aux flambeaux;

Autres

- Réunion de la Table intermunicipale du jeudi 19 janvier à Saint-Antonin;
- Présentation de l'univers du loisir à Saint-Modeste à la nouvelle ressource (Vincent Laflamme);
- Présentation et explication du fonctionnement du site Web et de la page Facebook à la nouvelle ressource;
- Mot-Destin.

Développement:

- Rencontre avec dépanneur 23 janvier 2017
- Rencontre avec Corporation de développement 23 janvier 2017
- Suivis divers de la Corporation de développement (Centre de prévention du suicide, géocaching, Chemin St-Rémi, Mot-Destin)
- Rencontres de travail (dossier affichage d'accueil et des commerces).

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2017-02-0028

7.1 Cotisation annuelle COMBEQ

ATTENDU que la municipalité estime qu'en qualité d'inspecteur en bâtiment et environnement, il est nécessaire que Monsieur Daniel Martel bénéficie des services de soutien, de formation et d'assistance inhérents à son poste;

ATTENDU que la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et Environnement du Québec répond aux besoins des professionnels en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean-Guy Raymond, de payer la cotisation annuelle 2017 à la COMBEQ pour monsieur Daniel Martel au montant de 402,41 \$ toutes taxes incluses (373,67 \$ en 2016).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-0029

7.2 Constitution d'un Comité Ressources Humaines

ATTENDU que dans un contexte de rareté de main-d'œuvre qualifiée, de décroissance démographique marquée, et de difficulté de rétention de la main d'œuvre, la Municipalité se doit d'accorder une grande importance à la gestion de ses ressources humaines;

ATTENDU qu'afin d'adopter une attitude proactive en la matière, il est proposé d'instaurer un Comité Ressources Humaines regroupant employeur et employés qui pourra agir d'interface entre ces derniers et pourra également étudier selon les besoins des questions liées à la santé et à la sécurité, la planification de la relève des employés et cadres municipaux, au recrutement, à la rémunération, au développement et au maintien du personnel, ainsi que d'autres politiques en matière de ressources humaines et des questions de relations du travail.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Simon Pelletier :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution,

QUE la Municipalité de Saint-Modeste constitue un Comité Ressources humaines qui sera composé de :

- Minimalelement 2 élus
- Le maire et la direction générale
- Minimalelement 2 employés

QUE pour l'exercice 2017, et ce jusqu'aux élections 2017, les élus suivants siégeront sur ce comité :

- Émile-Olivier Desgens
- Yannick Bélanger

QUE pour un mandat d'un an renouvelable, les employés suivants siégeront sur ce comité :

- Antoine Beaulieu
- Isabelle April

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-0030

7.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

ATTENDU que dans le cadre des Journées sur la persévérance scolaire, il nous apparaît prioritaire d'encourager chaque jeune, chaque jour et sa famille à persévérer pour l'obtention d'une première diplomation.

ATTENDU que la persévérance scolaire et la réussite éducative permettent à ces jeunes de développer leur plein potentiel, d'obtenir un emploi, d'accéder à l'autonomie financière et de participer à la vie sociale et économique de leur municipalité dans leur ensemble.

ATTENDU que pour cette année, le message est simple : parents, enseignants, proches, intervenants, professionnels, directions d'école, gens d'affaires, élus, tous ont un rôle à jouer dans la

persévérance scolaire des jeunes et sont, ou peuvent devenir, des héros de la persévérance scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Émile-Olivier Desgens :

QUE ce conseil municipal proclame officiellement les journées du 13 au 17 février 2017, « Journées de la Persévérance scolaire ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-0031

7.4 Résolution d'appui pour la poursuite des investissements favorisant un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé !

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans les projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste demande au Gouvernement du Québec :

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

- D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécoises et des Québécois;

- D'acheminer copie de la présente résolution à M. Jean D'Amour, Député de Rivière-du-Loup–Témiscouata, Ministre délégué aux Affaires maritimes et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, à M. Carlos Leitao, Ministre des Finances, à Mme Lucie Charlebois, Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la Jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, et à M. Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-0032

7.5 Demande d'autorisation pour la tenue d'un rassemblement sur un terrain du domaine public municipal

ATTENDU la demande reçue de Madame Kim Marquis pour le compte du Club de moto de RDL, relativement à la tenue d'un party annuel extérieur qui se déroulera le samedi 3 juin 2017 de 13 heures à 1h00 du matin dimanche 4 juin 2017;

ATTENDU que cette activité organisée par le du Club de moto RDL se déroulera principalement sous un chapiteau d'une capacité d'environ 300 personnes lequel chapiteau sera installé sur les terrains de la Municipalité à proximité du Centre Récréatif Guillaume Bastille;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 du règlement N°352 relatif à la paix et au bon ordre, il est interdit de tenir toute réunion ou rassemblement public dans un endroit public, propriété de la municipalité, notamment dans les parcs ou espaces verts de celle-ci, sans qu'une telle réunion ou qu'un tel rassemblement n'ait été autorisé par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Lucien Gendron que :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- le conseil municipal accepte la tenue de l'activité du 3 juin 2017 du Club Moto RDL telle que décrite en préambule sur les terrains municipaux;
- le conseil municipal demande aux organisateurs de l'évènement de:

- baisser le volume du son à compter de 23 heures
- diriger les caisses de son en direction de la pépinière

- le conseil municipal avise les organisateurs de l'évènement que les lieux devront être nettoyés et remis en état initial avant leur départ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-0033

7.6 Demande de location du Centre Récréatif - Activité-bénéfice

ATTENDU la demande reçue de citoyens afin de tenir une activité-bénéfice au profit de Loïc Côté, fils de Laurie et Charles Côté, demeurant sur la Rue Jalbert à Saint-Modeste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste offre gratuitement la salle du Centre Récréatif Guillaume Bastille pour la tenue d'une activité-bénéfice au profit de Loïc Côté.

QUE l'activité-bénéfice proposée se tiendra le 5 mars 2017 sur l'heure du diner, et que les élus municipaux invitent la population à participer en grand nombre à cette activité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2017-02-0034

8.1 Second projet de règlement N°380 sur les usages conditionnels

Reporté à une séance ultérieure

2017-02-0035

8.2 Second projet de règlement N°393 modifiant le règlement de zonage N°142 relativement à l'abolition de la note N-1 du cahier de spécifications et à la modification de l'article 5.6.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement de zonage 142, le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite modifier l'article relatif à l'implantation des constructions et la localisation des usages relatifs à un site d'extraction;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné avant l'adoption du règlement soit le 5^e jour du mois de décembre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté un premier projet de règlement lors d'une séance ordinaire en date du 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'un avis public de consultation a été publié en date du 16 janvier 2017 dans le journal MOT-DESTIN;

ATTENDU QU'il s'en est suivi une assemblée publique de consultation le 6 février 2017 relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement numéro 393;

ATTENDU que conformément à l'article 445 du C.M. tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement au moins deux jours juridiques avant son adoption, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier que le second projet de règlement N°393 soit adopté tel que suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5.6 du Règlement de zonage n° 142 est annulé et remplacé pour se lire désormais comme suit:

5.6 IMPLANTATION DE SITES D'EXTRACTION

5.6.1 Terre arable

Sauf dans les zones autorisant les activités extractives, la terre arable ne peut être excavée, ni l'humus déplacé à des fins de vente.

5.6.2 Écrans tampons

Des écrans tampons d'une profondeur minimale de 20 mètres doivent être aménagés sur tout terrain où est exploitée une carrière sablière, le long des lignes séparatrices avec des terrains adjacents situés dans une zone contigüe autorisant l'usage d'habitation. Les rues ne doivent pas être considérées aux fins de déterminer la contigüité entre de tels terrains.

Les écrans tampons doivent être composés de conifères dans une proportion non inférieure à 60% des essences forestières que l'on peut y retrouver. En l'absence de boisés naturels pouvant être préservés, les arbres à planter doivent avoir une hauteur minimale de 1,50 mètre lors de leur pose, et être disposés de façon à créer un écran visuel continu trois (3) ans après leur plantation.

ARTICLE 3

Le cahier de spécifications du règlement de zonage numéro 142 est modifié par l'abolition de la Note N-1 et la suppression de ladite note aux zones 13-A, 14-A, 15-A, 19-A, 22-AF, et 26-AF.

ARTICLE 4

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Pas d'affaires nouvelles.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2017-02-0036

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 21 heures 10 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire